

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Entre *M. le Maire de la commune d'AVRESSIEUX (Savoie)*, d'une part,
Et *M... ..*
d'autre part

M..... sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente d'AVRESSIEUX le *samedi... ..* en vue d'organiser une fête

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1. DÉSIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER

Salle polyvalente + cuisine - Tél 04 76 37 05 09 (Mairie)

2. CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous les autres, à les rendre en bon état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'occupation des locaux s'étendra du vendredià 18 h au dimanche à 18 h.

3. OBJET DE L'OCCUPATION :

1. MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

2. RESPONSABILITÉ - NUISANCES SONORES

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée. Des mesures seront prises pour limiter le bruit à l'extérieur et à l'intérieur de la salle pour le respect du voisinage.

3. PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à *M.....* moyennant le règlement de la somme de € pour la location de la salle + les frais d'électricité (suivant relevé de compteur).

4. CAUTION DE GARANTIE

Une caution de 1000 €, sous forme de chèque, sera déposée, à la réservation

Fait à Avressieux, le

L'organisateur responsable

Le Maire